

2022/12/08

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 décembre 2022 - Délibération n° 2022/12/08

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

L'an deux mille vingt-deux, le 27 décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 22 décembre 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – BOSLE Alain – BENABDELMALEK Clément – VERGNAUD Didier – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – LANDREVIE Laurence – MOREAU Jean-Claude – SALADIN Christine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – RIGAUD Régis – GARGUEL Karine – LAGRAVE Annick – DESSEAUVE Nadine – CLOCHON Bruno – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – PAROT Jean-Pierre – POITOU Delphine – DERIEUX Nicolas – AUGUSTYNIAC Jérôme.

Pouvoirs :

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
3. Mme GARGUEL Karine donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
5. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à M. LAINE Joël
6. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à Mme DEFEMME Catherine
7. M. DERIEUX Nicolas donne pouvoir à Mme BERTELOOT Dominique
8. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry

Suppléance : M. VERGNAUD Didier remplace M. CLOCHON Bruno – Mme LANDREVIE Laurence remplace M. FERRAND Marc.

Secrétaire de séance : M. LAINE Joël

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	28	36			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
35	0	1	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L332-14

Vu le tableau des effectifs de la collectivité.

Le Président expose les éléments suivants :

Une mise à jour du tableau des effectifs est proposée au Conseil communautaire pour anticiper les besoins en compétences suivants :

- Ⓢ Au sein du pôle ressources, une coordination des services techniques ;
- Ⓢ Au sein du pôle services à la population, une coordination générale des accueils de loisirs intercommunaux.

Proposition de création d'un poste de Responsable des moyens techniques :

La collectivité a une partie de ses effectifs qui relève de la filière technique et notamment pour les activités suivantes :

- Ⓢ entretien les bâtiments et espaces intercommunaux,
- Ⓢ gestion de l'enlèvement des ordures ménagers et assimilés,
- Ⓢ réalisation des contrôles concernant l'assainissement non collectif,
- Ⓢ administration des forêts et des sentiers de randonnées

Au vu des profils professionnels présents au sein de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, il est proposé de créer un poste de responsable des moyens techniques ayant en charge la coordination des missions citées ci-dessus.

- Ⓢ Ouverture de poste proposée à temps complet, sur les filières technique et administrative, aux grades de technicien, ingénieur et attaché territoriaux.

Proposition de création d'un poste de Coordonnateur général des ALSH intercommunaux :

Depuis le 1^{er} septembre 2022, le service enfance de la Communauté de communes est constitué de trois structures réparties sur le territoire : Ahun, Bourganeuf et Sardent. Pour faciliter l'harmonisation de gestion et de fonctionnement de ces structures à l'échelle intercommunale, il est proposé de créer un poste de Coordonnateur général des ALSH intercommunaux.

- Ⓢ Ouverture de poste proposée à temps complet, sur la filière animation, aux grades relevant du cadre d'emploi des animateurs.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve la création d'un poste de responsable des moyens techniques sur la filière technique et administrative aux grades et temps de travail indiqués dans le tableau des effectifs annexé à la présente délibération,
- Approuve la création d'un poste de coordonnateur général enfance aux grades et temps de travail indiqués dans le tableau des effectifs annexé à la présente délibération,
- Approuve la modification du tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération,
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

